

L'éditorial - Stéphanie Bertrand

## Pourquoi j'ai démissionné ?

Depuis maintenant presque 5 ans, les élus AlterNesles œuvrent afin que le conseil municipal de Nesles-La-Vallée ne se limite pas à une simple chambre d'enregistrement des desiderata de quelques élus, mais reprenne son rôle d'instance démocratique où chacun est libre de s'exprimer et de débattre.

Après presque 5 ans, malgré de multiples tentatives pour nous faire taire, nous décourager, et nous discréditer à vos yeux, au travers notamment de CR de conseils peu représentatifs de la vérité des faits et débats, les élus AlterNesles sont toujours là.

Pendant presque 5 ans, j'ai été l'une de ces 2 élus, mais j'ai pris la décision de démissionner de mes fonctions.

En effet, le collectif AlterNesles ne se limite pas à ses 2 élus et nous sommes nombreux à vouloir défendre les valeurs d'équité, de transparence et de respect qui sont le socle du mandat pour lequel vous nous avez élus.

J'ai donc laissé ma place à la table du conseil à Marc ROPERT afin que celui siège dorénavant au côté de Jérôme PERELMAN, mais je serai toujours présente derrière eux, lors des conseils et en dehors, pour les soutenir et les accompagner afin que le mot Démocratie reprenne tout son sens dans notre village.

Si vous voulez vous joindre à nous, n'hésitez pas à venir à notre prochaine Assemblée Générale !

Stéphanie Bertrand



Président de l'association Alternesles qui soutient nos deux élus au conseil municipal, troisième sur la liste électorale aux précédentes élections, j'ai logiquement remplacé Stéphanie Bertrand comme conseiller d'opposition depuis décembre 2018. Je salue ici son engagement et m'inscris dans son action c'est à dire dans l'action d'Alternesles au service des Neslois.

Marc Ropert

## Le décryptage

Comme de nombreux Neslois, les membres et élus d'Alternesles ont pris part à la réunion de «concertation» et d'information concernant le PLU, la seule qui ait eu lieu depuis celle d'inauguration du projet... Il y a deux ans ! Cette réunion fut bouclée en à peine 2 heures. Comment prétendre proposer un projet en concertation avec la population en exposant en 2 heures ce qu'il a fallu 2 années à construire ?

Bien que l'urbaniste du bureau d'étude nous ait annoncé qu'il n'y avait rien à cacher, nous ne pouvons que nous interroger sur les raisons d'une telle opacité. Par exemple, on aurait pu mettre en ligne le projet quelques semaines avant la réunion afin que les Neslois puissent prendre le temps de s'en imprégner et de préparer leurs remarques.

De même, pourquoi le soumettre au vote du conseil municipal si rapidement après la réunion (probablement celui de février), si ce n'est pour le graver dans le marbre ?

Si le bureau d'étude affirme que des réclamations seront possibles plus tard lors de l'enquête publique, il admet que peu aboutiront. Ainsi, si le projet est voté en l'état, il sera peu modifiable par la suite.

Or, nous avons découvert lors de la réunion les nouvelles zones vertes, non constructibles, sur la carte du village telles que le PLU les recommande. Ces zones sont prescrites par le législateur afin de préserver des espaces naturels de respiration. Toutefois ce n'est pas lui qui les définit, ni le bureau d'étude, mais bel et bien les élus de la commune membres de la commission d'urbanisme. Ces zones, en séance, ont fait l'objet de vifs débats. En effet, rappelons que le rapport du prix du m<sup>2</sup> constructible au prix du m<sup>2</sup> non constructible est de 10 à 20.

Deux semaines plus tard, lorsque le projet de PLU a été enfin mis en ligne sur le site Web communal, des modifications étaient visibles par rapport au plan présenté lors de la réunion. Quelles différences notables avons-nous remarquées ? Des terrains, qui d'un coup changent de zonage ! Des esprits mal intentionnés pourraient y voir des manœuvres peu recommandables, nous préférions y voir une omission, ou un manque de rigueur. Préoccupant, toutefois, lorsqu'on sait avec quelle méticulosité M. le Maire nous a certifié avoir suivi le projet de A à Z...

Enfin, regrettons que rien, dans le PLU, ne nous éclaire sur d'autres aspects de l'urbanisme : limitation de la vitesse des véhicules, mise en place de circulations douces, réflexion autour de la taille des trottoirs...

Dans ces conditions, il nous paraît peu concevable que ce projet soit adopté en l'état et nous en appelons au sens de l'intérêt général du Maire et de ses conseillers, afin qu'ils ne le soumettent au vote qu'après une concertation véritable avec les Neslois.

Meilleurs  
voeux  
durables et  
renouvelables  
pour 2019

## Alternesles vous aide à comprendre les impacts du PLU

Alternesles demande que du temps soit donné à la population pour prendre pleinement connaissance du PLU et que des ajustements éventuels puissent être proposés et discutés lors d'une nouvelle réunion publique.

Afin de préparer cette réunion, Alternesles invite les Neslois à s'informer en demandant à la mairie :

- l'exposition du projet PLU,
- la consultation du zonage de l'ancien POS afin de pouvoir le comparer au zonage du PLU sur les parcelles qui les concernent,
- la mise à disposition d'un registre afin de formuler des demandes de révisions collectives ou individuelles s'il y a lieu.

Alternesles propose aux habitants :

- de vérifier leur situation sur son site internet en mettant en consultation l'ancien POS et le nouveau PLU.
- de se rendre aux prochains conseils municipaux de janvier et février, qui seront déterminants pour l'avenir du projet.



### Alternesles vous aide à comprendre les enjeux du PLU

Encore une fois, c'est la question de la méthode appliquée par notre maire que nous interrogeons. Comme pour les travaux d'agrandissement de la forge rue St Jean - agrandissement projeté et dont le financement est prévu, mais pour y faire quoi ? écrivions-nous dans un précédent numéro de la Feuille - la méthode de définition des critères lors de la transformation du POS en PLU nous semble absente, sinon opaque.

Rappelons que l'objectif de la majorité communale, depuis l'origine du "projet" PLU il y a plus de 2 ans, consiste à traduire de la façon la plus exacte possible le POS existant en un plan local d'urbanisme. Mais si celui-ci doit reprendre dans son principe les aspects "construction" que renferme le POS, il doit inclure également des considérations liées à l'environnement et à sa protection. Il oriente en particulier les politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PADD). Il définit également les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de village et le patrimoine, et assurer le développement de la commune (orientations d'aménagement et de programmation, OAP). Le PLU tel qu'il nous est présenté n'est pas à la hauteur des enjeux.

Ainsi, il ne s'agit pas d'aligner la question de droit à construire, les pentes de toit et les fenêtres d'une couleur ou d'une autre. Ces considérations sont importantes, certes, mais circonscrites à la préservation architecturale d'un territoire. L'ambition d'un PLU est de lutter contre l'étalement urbain pour préserver les espaces naturels, tout en assurant le développement des territoires. Cela signifie en particulier que le PADD est un préalable au PLU dont il constitue la clé de voûte. Le PADD bénéficie d'ailleurs d'un statut spécifique puisqu'un débat en conseil municipal doit lui être consacré au moins deux mois avant la délibération arrêtant le PLU. Or, si l'on évoque abondamment le PLU à Nesles, le PADD est traité en quelques lignes très générales, bien trop vagues pour orienter utilement le sens du PLU. On peut y lire, par exemple : *Favoriser les initiatives collectives s'inscrivant dans le cadre d'un développement rural durable*. De quoi parle-t-on, de quelles initiatives ? Que recouvre le développement rural durable à Nesles ? De cela il n'est pas question, alors que c'est l'orientation politique (au sens de la *politeia*, des affaires publiques et de la cité, pas de la *politikè* décrivant l'organisation du pouvoir) de notre village pour les 15 prochaines années qui est en question.

Cela laisse à penser que nous cherchons surtout, par cet exercice, à maintenir le village en l'état, ce qui est louable et souhaité par tous, mais ne prépare en aucune façon son avenir. Dans un monde qui ne pourra survivre sans attention aux espaces naturels et à la biodiversité, dans un pays qui doit faire valoir ses nombreux atouts sur le plan environnemental, dans une région qui concentre 20% de la population française et 30% de son activité économique, dont près de la moitié du territoire est occupée par l'agriculture, nous avons une responsabilité, qui est aussi une chance : celle d'accueillir une population qui vient d'ailleurs, et d'offrir à tous nos concitoyens un cadre de vie agréable et ouvert sur l'extérieur, doté de réseaux qui nous relient au monde, en capacité de créer de nouvelles ressources économiques, et nous permettant, grâce à une démocratie locale forte et transparente, d'avancer avec nos voisins sur les mobilités douces, les logements à loyer modéré, le soutien à l'économie locale...